

Dossier suivi par : T.DELATOUCHE
TD/MR (tél : 02.97.02.34.84)

Site Natura 2000 « Ile de Groix »

Compte rendu du comité de pilotage

du vendredi 26 juin 2009

Le 26 juin 2009 à 14H30, s'est tenue en salle des fêtes de la Commune de l'île de Groix, une réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Ile de Groix » sous la présidence de Monsieur Eric REGENERTEL, maire de Groix.

Ce compte rendu est accompagné de la présentation power-point et ne retranscrit que les interventions de chacun et les conclusions tirées de cette réunion.

Pièces jointes à télécharger sur le [site Internet Ile de Groix](#) :

- Power Point de présentation,
- Carte du périmètre du site Natura 2000 élargie à la mer,
- Notice de présentation de l'extension en mer du site Natura 2000 « Ile de Groix »,
- Arrêté de composition actuelle du comité de pilotage en date du 14 novembre 2005,
- Proposition d'arrêté de composition pour le site élargie en mer.

Etaient présents :

Eric REGENERTEL	:	Maire de Groix, Président du comité de pilotage
Patrick LAVAULT	:	Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Lorient
Véronique LE LAMER	:	Sous-Préfecture de Lorient
Daniel LASNE	:	Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne
Christophe SIMON	:	Direction Départementale des Affaires Maritimes du Morbihan
Françoise LE PEN	:	Direction Départementale des Affaires Maritimes du Morbihan
Christophe HUGOT	:	Direction Départementale de l'Agriculture du Morbihan
Alain PREBOIS	:	Région Bretagne – Port de Lorient
Jean-Marc JESS	:	Adjoint au Maire de Groix
Joël PUILLON	:	Adjoint au Maire de Groix
Gilles BLOREC	:	Adjoint au Maire de Groix
Julie BRUNET	:	Mairie de Groix (stagiaire)
Guénaëlle PEILLON	:	Mairie de Groix (stagiaire)
Annie RIO	:	Association Bretagne Vivante – Réserve Naturelle François LE BAIL
Catherine ROBERT	:	Association Bretagne Vivante – Réserve Naturelle François LE BAIL
Frédéric LE CORNOUX	:	Association Bretagne Vivante – Réserve Naturelle François LE BAIL
Michel BALLEVRE	:	Association Bretagne Vivante – Réserve Naturelle François LE BAIL
Martin FILLAN	:	Association Bretagne Vivante – Réserve Naturelle François LE BAIL
Alfred OSTI	:	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
Jean-Michel CROUZET	:	Club de plongé SUBAGREC
Ange LE CORRE	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
Jean-Pierre MATHIEU	:	Association des Usagers de La Mer de l'Île de Groix (AUMIG) – gestion des mouillages
Olivier PRESSOIR	:	Amicale de Chasse de Groix
Alexandre PRESSOIR	:	Amicale de Chasse de Groix
Pierre SOUPLET	:	Amicale de chasse de Groix
Catherine TALIDEC	:	Ifremer de Lorient
Sylvie SAN QUIRCE	:	Ecomusée de Groix
Philippe THEOU	:	Cap l'Orient agglomération (stagiaire)
Typhaine DELATOUCHE	:	Chargée de mission Natura 2000 – Cap l'Orient agglomération

Absents excusés :

Laurent CAYREL	:	Préfet de Département
Cyriaque GARAPIN	:	Préfecture Maritime de l'Atlantique
Gilles PAILLAT	:	Direction Régionale de l'Environnement
Emile BERNARD	:	DRAC Bretagne – archéologie préventive
Laurent GODEFROY	:	Délégation Régionale au Tourisme de Bretagne
Thierry OLIVIER	:	Direction Départementale des Affaires Maritimes du Morbihan
Marie-José LE GARREC	:	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne (CSRPN)
Serge LANIECE	:	Office National pour la Chasse et la Faune Sauvage
Marion HARDEGEN	:	Conservatoire Botanique National de Brest

Camille BLOT	:	Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres
Denise LE MARECHAL	:	Conseillère générale
Christine BONFIGLIO	:	Conseil Général du Morbihan
Marie REMY	:	Secrétaire générale – Mairie de Groix
Jean-Paul AUCHER	:	Vice-Président de Cap l'Orient agglomération, chargé des Espaces Naturels
Anne-Marie FAVREAU	:	Cap l'Orient agglomération
Olivier PRIOLET	:	Cap l'Orient agglomération
Marie JOURDREN	:	Cap l'Orient agglomération
Roger MAHEO	:	Expert
Monsieur le représentant	:	Office Départemental de l'Environnement du Morbihan
Guy BONNEFOU	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
Marc BIGOT	:	Comité Local des Pêches et des Elevages Marins de Concarneau
Olivier LE NEZET	:	Comité Local des Pêches et des Elevages Marins de Lorient-Etel
Nadine SEGALEN	:	Section régionale de Conchyliculture de Bretagne Sud
Brigitte VADIER-METRA	:	Comité Départementale du Tourisme du Morbihan
Eric PADELLEC	:	Syndicat de la propriété rurale du Morbihan
Pierre-Philippe JEAN	:	Association des Iles du Ponant (AIP)
Josette POHER	:	Ministère de la Défense - Service Domanial Lorient
Sylvie ROPERCHE	:	Ministère de la Défense - Service Domanial Lorient

1 Réunions préparatoires au comité de pilotage

1.1 Groupe de travail Natura 2000 sur le terrain

Un groupe de travail a eu lieu le 19 juin 2009, avant le comité de pilotage afin de constater, de visu, les actions réalisées, les résultats, les suivis botaniques et de discuter des nouvelles actions à venir. Il a permis de visiter les sites de la Pointe de l'Enfer ainsi que la Pointe de Pen Men. Les conclusions de cette réunion de terrain se trouvent au fil du compte rendu en fonction des thématiques abordées.

1.2 Comité scientifique de la Réserve Naturelle François Le Bail

Un comité scientifique de la Réserve Naturelle François Le Bail s'est déroulé le 26 juin au matin avant le Comité de Pilotage. Les points abordés lors de ce comité scientifique, notamment concernant Pen men, sont retranscrits au fil du compte rendu.

2 Ordre du jour

- Natura 2000 en mer
- Bilan et évaluation des actions de maîtrise de la fréquentation en faveur des pelouses littorales
- Bilan et évaluation des actions de gestion des landes
- Espèces invasives
- Création d'un site Internet pour le site Natura 2000
- Questions diverses

3 Natura 2000 en mer

3.1 Extension en mer du site Natura 2000 « Ile de Groix »

Après une période de consultation de janvier à juin 2008, les projets d'extension en mer du réseau de sites d'intérêt communautaire ont été transmis à la commission européenne au 31 octobre 2008. Une [fiche de présentation du projet d'extension](#) en mer du site Natura 2000 « Ile de Groix » et des habitats et des espèces ayant justifié l'extension est téléchargeable sur Internet. Le contenu de cette fiche est non exhaustif. Le site Natura 2000 passe de 1 376 Ha à 28 300 Ha et devient marins à 97 % ([carte du périmètre](#)).

Les prochaines étapes consistent à une validation des propositions de site d'intérêt communautaire lors d'un séminaire européen, suivie de l'inscription sur la liste des sites Natura 2000 puis de la prise d'un arrêté ministériel de désignation (pour les sites au titre de la directive

« Habitat, Faune, Flore »). Dès aujourd’hui, le code de l’environnement permet d’élaborer les documents d’objectifs et exige la réalisation d’études d’incidence si nécessaire.

La connaissance du milieu marin est longue et difficile. Il n’y aura pas forcément d’apport nouveau au prochain comité de pilotage. La réalisation de l’état des lieux initial pour la partie marine du site Natura 2000 sera réalisée en concertation étroite avec les différents partenaires de la mer et notamment avec les pêcheurs pour mieux connaître les usages.

Jean-Marc HESS précise que les pêcheurs connaissent également très bien les milieux marins et sont prêts à participer aux inventaires écologiques. Cette demande sera prise en compte afin de mettre en place une démarche participative d’acquisition de données sur les milieux marins.

L’assemblée demande pourquoi le périmètre s’arrête le long des lignes qui semblent arbitraires et non calqué sur les milieux marins.

Jean-Pierre MATHIEU précise qu’il aurait au moins fallu intégrer le plateau rocheux de la Pointe des Chats.

Daniel LASNE précise que le périmètre au Nord s’est basé sur la présence de zones rocheuses et de bancs de maërl. En effet, la limite Ouest tient compte de la servitude générée par les activités de tirs du Ministère de la Défense. Au sud, l’extension permettait d’intégrer une plus grande diversité de milieux et d’intégrer la présence de mammifères marins.

3.2 Mise en conformité avec la loi sur l’eau

Avant extension, le site Natura 2000 « Ile de Groix » était majoritairement terrestre (1 376 Ha dont 776 Ha de domaine terrestre et 600 Ha de domaine marin). Les collectivités territoriales élisaient, parmi elles, l’opérateur local et le président du comité de pilotage.

Après extension, le site fait 28 300 Ha, soit 97 % d’espace marin. Les Préfet de Département et Préfet Maritime de l’Atlantique coprésident le comité de pilotage. Ils peuvent cependant donner la présidence à un représentant d’une collectivité territoriale et désigner un opérateur local. Un nouvel arrêté permettra de se mettre en conformité avec la réglementation du fait du passage d’un site majoritairement terrestre à un site majoritairement marin.

3.3 Composition du comité de pilotage

Monsieur LAVAULT présente, pour avis, un projet d’arrêté de composition du comité de pilotage élargi à la mer pour le site Natura 2000 « Ile de Groix » dans le même esprit que l’arrêté pris pour le site Natura 2000 de « Belle-Ile en mer ». Le comité de pilotage est déjà bien élargi aux acteurs de la mer. Il est proposé comme ajout :

- Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports,
- Le centre de recherche sur les mammifères marins,
- Le club nautique de Groix (CNG).

Il est proposé de supprimer :

- L’association des Amis de la terre n’ayant plus d’antenne à Groix ;
- L’association des pêcheurs à pieds : il n’y en a pas d’association de ce type sur Groix.

Max Jonin a fait un courrier notifiant qu’il ne souhaitait plus être expert au sein de ce comité de pilotage.

Par ailleurs, Monsieur LASNE salut le travail réalisé par l’opérateur local sur ce site Natura 2000 et annonce que les Préfets Maritime et de Département procèderont conjointement à la désignation de l’opérateur local et du président du comité de pilotage dès que l’arrêté ministériel validant le nouveau périmètre du site aura été signé. Dans toute la mesure du possible, il sera recherché une continuité avec le dispositif précédent.

3.4 Planning prévisionnel

Des réflexions sur la mise en œuvre de Natura 2000 en mer sont en cours dans le cadre du grenelle de la mer. L'Agence des Aires Marines Protégées (AMP) travaille sur des sites pilotes afin de mettre à disposition des opérateurs locaux un document d'objectif type pour la mer. De ce fait, le comité de pilotage d'installation pour le site comprenant sa partie marine n'aura pas lieu avant la fin de l'année 2009.

3.5 Moyen humain pour l'animation Natura 2000

L'AMP et la DIREN mettront à disposition des opérateurs locaux de sites Natura 2000, ayant une partie terrestre et une partie marine, les compétences d'un chargé de mission Natura 2000 spécialisé « mer » pour les différents sites Morbihannais.

4 Bilan et évaluation des actions de maîtrise de la fréquentation en faveur des pelouses littorales

4.1 Bilan des actions sur les Pointes Rocheuses

La présentation power-point montre plusieurs photos avant/après des travaux. Globalement, les résultats sont très satisfaisants. Les aménagements ont été respectés et ont subi peu de vandalisme.

Annie RIO demande si les bus utilisent l'aire de retournement à l'entrée du site pour faire leur demi-tour.

La sortie sur le terrain et le suivi botanique ont permis de noter que la végétalisation des secteurs de la Pointe de l'Enfer est très positive. Les actions de restauration active ont très bien fonctionné. Le couvert végétal est passé de 0 % à 100 % avec pour bonne surprise la pousse d'une végétation typique des pelouses littorales atlantiques avec 14 espèces et aucune espèce indésirable. Les actions de restauration actives montrent une évolution plus lente mais sûre et favorable des pelouses littorales.

4.2 Perspectives

4.2.1 Entretien des aménagements

Afin d'assurer la réussite de l'opération, la Commune de Groix devra assurer l'entretien des aménagements en remplaçant le matériel détérioré ou usagé de façon régulière.

4.2.2 Réalisation des aménagements entre Locmaria et la Pointe des Chats

L'ensemble des autorisations pour faire les travaux est à présent obtenu. La consultation a été lancée et l'entreprise ACE Paysage a été retenue pour faire les travaux. Les travaux débuteront au 15 septembre 2009. Il reste à finaliser le contenu des panneaux d'informations qui seront posés dans les blockhaus.

4.2.3 Nouveaux aménagements à la Pointe de Pen Men

Il ya quelques années, la pointe de Pen Men a déjà fait l'objet d'aménagement de maîtrise de la fréquentation. Le [plan de gestion de la réserve naturelle 2009-2013](#) comprend une fiche action qui prévoit de réorganiser la circulation des piétons, le stationnement des véhicules afin de réduire encore l'impact défavorable de la fréquentation sur les pelouses littorales à Pen Men. Le comité scientifique de la réserve naturelle a fait des propositions sur les aménagements à réaliser. Ces propositions seront présentées lors du comité consultatif de la réserve naturelle François Le Bail en novembre 2009 qui arrêtera les actions à mener. Une enquête de fréquentation sur le site permettrait de mieux ajuster les propositions aux habitudes actuelles des usagers. ([Site Internet de la réserve naturelle François Le Bail](#))

En parallèle, les phares et balises vont intégralement automatiser le phare de Pen Men et céder la gestion des bâtiments et des terrains au Conservatoire du littoral et des rivages lacustres. Dans ce cas, Cap l'Orient agglomération deviendrait coordinateur de gestion et la Commune de Groix gestionnaire au quotidien des bâtiments et des terrains. Les bâtiments pourraient accueillir des expositions en lien avec le patrimoine naturel et culturel de l'île de Groix en partenariat avec les associations locales et environnementales. Des visites du phare pourraient être organisées. Des réunions seront organisées à ce sujet entre les différents partenaires. Ces futurs changements devront être pris en compte dans le cadre de la réorganisation de la pointe de Pen Men.

Les membres du comité de pilotage ont présenté leur point de vue quant aux aménagements à réaliser sur la pointe de Pen Men.

Daniel LASNE considère que les travaux réalisés sur les pointes rocheuses dans le cadre de Natura 2000 sont une réussite et qu'aujourd'hui les aménagements sur la réserve naturelle paraissent en retard. Des actions doivent absolument être mises en œuvre pour améliorer l'état de conservation des pelouses littorales qui sont très piétinées.

Eric REGENERTEL explique qu'il sera désormais possible de voir la côte depuis le phare. Il propose de supprimer définitivement la route et l'aire de stationnement. Le sentier piétons existant entre le phare et la sirène pourrait être rouvert par un simple débroussaillage et les stationnements réorganisés soit devant l'enceinte du phare soit à l'intérieur de l'enceinte.

Michel BALLEVRE, conservateur de la réserve naturelle, souscrit aux propositions faites par Daniel Lasne et Eric Régénermel, et souhaite mettre en place une démarche concertée autour des deux projets sur la pointe de Pen Men.

Jean-Pierre MATHIEU n'est pas très favorable à un stationnement trop proche du phare qui pourrait détériorer l'environnement paysager de ce bâtiment remarquable. Il propose plutôt un stationnement des véhicules dans un parking au pied de l'antenne.

Catherine ROBERT pense qu'il est possible de garer les véhicules dans l'enceinte sans impact paysager grâce à une intégration derrière les haies de tamaris. L'espace dans l'enceinte est grand et pourrait être judicieusement aménagé.

Michel BALLEVRE précise qu'autour de l'antenne, il y a des pelouses et des landes littorales à préserver. Si le parking doit se faire hors de l'enceinte ce serait plutôt dans les fourrés à prunelliers pour qu'il ne soit pas visible. L'accès à la mer pour les piétons devra être réfléchi.

Olivier PRESSOIR précise que c'est un des derniers sites sur la côte sauvage accessibles aux voitures sur l'île. Beaucoup de personnes âgées ou handicapées viennent y voir la mer en voiture notamment les jours de tempêtes. Par ailleurs, ce parking est également une halte pour les taxis qui propose le tour de l'île, pour les touristes, à la journée. Si la route d'accès au parking est si large, c'est parce qu'elle n'est pas entretenue. Cela devra être pris en compte lors de la décision.

L'intervention autour du phare de Pen Men est validée dans son principe par le comité de pilotage. Il est acté d'ajouter une [nouvelle fiche action au document d'objectifs](#) qui fera référence au plan de gestion de la réserve naturelle quant aux aménagements à réaliser sur la pointe de Pen Men.

4.2.4 Expérimentation

Il est proposé dans un but uniquement de recherche fondamentale de mettre en place un protocole d'expérimentation simple pour évaluer l'impact de l'abrutissement des pelouses littorales par les lapins.

Les chasseurs sont prêts à aider la Commune à maîtriser les populations de lapins comme convenu dans la convention agro cynégétique de l'île de Groix. Le lapin étant classé nuisible, il peut être chassé plus largement. Par ailleurs, ils rappellent et regrettent vivement que les propositions d'amendement de cette convention faite par les chasseurs lors de la réunion du 6 avril n'aient toujours pas été intégrées par la commune et la chambre d'agriculture.

5 Bilan et évaluation des actions de gestion des landes

5.1 Synthèse des travaux de girobroyage de la lande et résultats des suivis botaniques

Les travaux réalisés sur les landes secondaires à bruyère vagabonde et à bruyère cendrée sont présentés ainsi que les résultats des suivis botaniques. Globalement, les actions réalisées permettent d'atteindre les objectifs.

5.2 Perspectives

5.2.1 Poursuite des actions de fauche et de girobroyage des landes secondaires

Les actions menées étant favorables à la lande, les actions de girobroyage pourront être étendues à d'autres secteurs de landes secondaires et prioritairement sur les secteurs de landes à bruyère vagabonde. La fauche avec exportation est préconisée pour l'entretien de l'habitat. Selon **Bernard CLEMENT**, la récurrence d'interventions devra être estimée sur le terrain en fonction de la dynamique de la végétation et ne peut pas être déterminée d'avance.

5.2.2 Enlèvement du bois de pin

Le bois de pin a un impact défavorable en accélérant la dynamique de fermeture du milieu naturel. Il est envisagé de supprimer de façon très progressive le bois de pins (sur plusieurs années). Ce projet correspond à une fiche action du plan de gestion de la réserve naturelle.

Les chasseurs précisent la présence de bécasses dans le bois de pins, biotope important pour cette espèce. Par ailleurs, ce secteur serait utilisé par des oiseaux en migration.

Une hiérarchisation des priorités sera à faire sur ce secteur. L'enlèvement du bois de pins à pour objectif de préserver un habitat d'intérêt communautaire prioritaire : la lande à bruyère vagabonde. Toutefois, la présence de la bécasse peut être prise en compte. Une partie du bois de pins pourrait par exemple être conservée. La décision concernant cette action est du ressort du comité consultatif de la réserve naturelle.

5.2.3 Projet de Mesures Agro-environnementales Territorialisées

Le projet de MAE Natura 2000 construit par la commune de Groix en concertation avec les agriculteurs et proposé en 2008 est présenté. Il est bâti sur une notice de territoire expliquant la démarche d'un point de vue global et de notices d'interventions pour chaque objectif :

- Ouverture des fourrés à prunelliers, mise en place de pâturage extensif,
- Maintien de l'ouverture des fourrés à ronces et fougères, mise en place de pâturage extensif,
- Restauration des landes secondaires et des fourrés à ajoncs de l'île de Groix.

Ce projet, qui n'a pas abouti sur de la contractualisation en 2008, pourrait être une base pour faire un nouveau projet dans les années à venir. Les [notices MAE](#) sont téléchargeables sur le site Internet.

5.2.4 Ouverture de layon dans les fourrés

Une convention agro-cynégétique est signée entre la commune de Groix, les chasseurs et les agriculteurs. Est annexé à cette convention, un cahier des charges avec des préconisations pour l'ouverture des fourrés notamment pour la création de layons de chasse. Le [cahier des charges de préconisation](#) est téléchargeable sur le site Internet.

6 Espèces invasives

6.1 Base de données sur les espèces envahissantes

Cyril ROBERT a réalisé, lors d'un stage du XX au XX, l'inventaire sur le terrain des espèces invasives présentent sur l'île. Son [rapport de stage](#) est disponible sur Internet. Cet inventaire a permis de faire une [cartographie des stations repérées par type d'espèces](#).

Philippe THEOU présente le travail qu'il a réalisé, lors de son stage du 1 avril au 31 juin 2009. Il a mis en place une base de données et des cartes des données existantes à l'échelle de l'agglomération du Pays de Lorient sur les espèces invasives :

- localisation des stations dans diverses études (exemple de la [cartographie de Groix](#)),
- actions menées sur le territoire pour la gestion de ses espèces indésirables.

Son [rapport de stage](#) est téléchargeable sur le site Internet.

La problématique des espèces envahissantes n'avait pas été traitée dans le DOCOB de l'île de Groix. Il est acté d'ajouter la [nouvelle fiche action n°12](#) présentée lors du comité de pilotage afin de pouvoir mener à bien des actions.

6.2 Chantier d'arrachage de griffe de sorcière

Philippe THEOU a participé, suivi et assuré les actions de communication relatives au chantier d'arrachage de la griffe de sorcière par l'équipe du chantier Nature et Patrimoine de l'île de Groix. Le chantier est intervenu plusieurs jours de suite pour arracher manuellement la griffe de sorcière sur 800 m², l'exporter de la falaise à l'aide de seaux, puis de la pointe dans la remorque d'un tracteur et enfin stocker pour un séchage avant brûlage des plantes sur une zone non sensible.

6.3 Communication

Différents outils de communication ont été mis en place relatifs au [chantier d'arrachage](#) : article de presse, lettre de la réserve naturelle, affichage en mairie et sur site.

Philippe THEOU a mis en ligne sur le site Internet dédié au site Natura 2000 « Ile de Groix », les informations concernant les espèces invasives : rapport, cartes, action de gestion, descriptif des espèces invasives. [Plus d'informations](#).

Le plus important concernant cette problématique est d'aller toucher jusqu'au particulier car les espèces viennent des jardins. Pour cela, différents outils peuvent être mis en place. Par ailleurs, s'il est demandé d'arracher les plantes, il serait intéressant d'avoir un **référentiel de plantes locales de remplacement**. Le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel travaille actuellement sur ce sujet.

Il est demandé si des espèces animales invasives sont présentes à Groix. A priori non, par contre certaines espèces sont indésirables et peuvent causer d'importants dégâts sur les milieux naturels tels que les rats et les corneilles qui détruisent les nids.

7 Crédit pour la création d'un site Internet pour le site Natura 2000

L'ATEN a lancé une expérimentation à partir de mars 2009 pour la mise en place de site Web locaux pour les opérateurs Natura 2000. Ces sites Web reprennent la charte graphique du portail national sur Natura 2000. L'objectif de ce projet est de mettre à disposition des opérateurs et animateurs de sites Natura 2000, un squelette de site Internet prêt à l'emploi, qui permet aux opérateurs locaux de produire un site web adapté à nos partenaires dans l'élaboration ou l'animation de nos documents d'objectifs (Docob).

C'est grâce à ce partenariat qu'un premier jet de [site Internet dédié au site Natura 2000 « Ile de Groix »](#) a été élaboré. Ce site est en construction, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos attentes en tant qu'utilisateur.

8 Questions diverses

8.1 Agrion de Mercure

Une nouvelle espèce d'intérêt communautaire est recensée au sein du site Natura 2000 « Ile de Groix ». Cette donnée est à confirmer et à intégrer au document d'objectifs Natura 2000.

8.2 Trichomanes remarquable

Cette fougère d'intérêt communautaire a été recensée en 2003 par Rémy PRELLI. Sa présence au sein du site Natura 2000 « Ile de Groix » devra être ajoutée au document d'objectifs.

8.3 Eco camping en site Natura 2000

L'association APPORT fait une demande pour développer de l'éco camping sur des terrains en NDs dans le site Natura 2000 au niveau de la Pointe des Chats. Elle souhaite mener une étude en partenariat avec la Région Bretagne pour évaluer l'impact du camping sur les écosystèmes.

Daniel LASNE explique que la démarche sur le principe est louable et qu'en effet il est possible d'imaginer des modes de camping plus durables respectant les milieux naturels en site Natura 2000. Par contre, il est impossible de déroger à la loi littorale qui interdit le camping en NDs et donc par là-même de mener une expérimentation sur les sites proposés.

8.4 Evaluation d'incidence au titre de Natura 2000

Plusieurs activités devant faire l'objet d'évaluation d'incidence au titre de Natura 2000 sont évoquées. Il est rappelé que le régime d'évaluation d'incidence s'applique sur l'ensemble du site élargi à la mer.

9 Archivage et téléchargement

Vous retrouverez plus d'informations en ligne sur le site Internet dédiés au site Natura 2000 « Ile de Groix » <http://groix.n2000.fr/>.

Les divers documents relatifs aux réunions de travail (ordre du jour, compte rendu, power point) et au comité de pilotage sont téléchargeables sur la page <http://groix.n2000.fr/COPIL260609>.

Pour toutes informations complémentaires ou remarques sur le compte rendu merci de contacter :

Typhaine DELATOUCHE

Chargée de mission Natura 2000 pour le site « Ile de Groix »

Cap l'Orient agglomération 30, cours de Chazelles – B.P. 20001 56314 Lorient Cedex

tdelatouche@agglo-lorient.fr – tel : 02.97.02.30.84 – fax : 02.97.02.23.46

Le Président du comité de pilotage
du site Natura 2000 « Ile de Groix »

Eric REGENERTEL

Nom du document : CR_COPIl_Groix_260609final
Répertoire : Z:\TYPHAIN\Documents validés\Site Natura Ile de Groix\Réunions\COPIl_26_06_2009
Modèle : C:\Documents and Settings\tdelatouche\Application Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : Comité de pilotage du site Natura 2000 « Ile de Groix »
Sujet :
Auteur : Typhaine DELATOUCHE
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 08/12/2009 11:03:00
N° de révision : 2
Dernier enregistr. le : 08/12/2009 11:03:00
Dernier enregistrement par : Typhaine DELATOUCHE
Temps total d'édition : 2 Minutes
Dernière impression sur : 08/12/2009 11:05:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 8
Nombre de mots : 4 405 (approx.)
Nombre de caractères : 23 088 (approx.)